



Évreux, le 5 février 2015

**Contrat de ville du « Grand Evreux Agglomération »
Comité de pilotage
Vendredi 6 février - 14h30
Préfecture de l'Eure - Salle Monet**

La réforme de la politique de la ville repose sur la refonte de la géographie prioritaire et l'engagement d'une nouvelle contractualisation pour la période 2015-2020. Elle pose comme principes majeurs, la mobilisation d'un large partenariat entre l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale, les communes, les bailleurs sociaux, les habitants des quartiers en politique de la ville et l'ensemble des acteurs concourant à la mise en œuvre de cette politique.

Le premier comité de pilotage destiné à lancer le processus d'élaboration du contrat de ville pour le Grand Évreux Agglomération se tiendra vendredi 6 février à la préfecture de l'Eure à 14h30, en présence du préfet de l'Eure et du président du Grand Évreux Agglomération, maire d'Évreux.

Ce contrat de ville succède au contrat urbain de cohésion sociale. Mettant l'habitant au cœur de cette nouvelle politique, celle-ci s'articule autour de quatre piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, l'emploi et le développement économique ainsi que les valeurs de la République et la citoyenneté.

Dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire, trois quartiers prioritaires ont été retenus pour Évreux : La Madeleine (9 660 habitants), Nétreville (2 470 habitants) et Navarre (1 500 habitants), parmi 1300 quartiers retenus en France.

De plus, la Secrétaire d'État auprès du ministre de la ville, présente à Évreux le 7 janvier, a annoncé que le quartier de Nétreville figure parmi les 200 sites à enjeu national du prochain programme national de renouvellement urbain.

Cette réunion constitue le lancement officiel du travail de l'ensemble des acteurs, l'État, le Grand Évreux Agglomération, la ville d'Évreux, le Conseil général, le Conseil régional, la CAF, la Caisse des dépôts et consignations, l'Agence Régionale de Santé, les organismes HLM, les organismes de protection sociale, les chambres consulaires, Pôle Emploi, la Banque de France et les structures représentatives des habitants afin de rédiger le contrat de ville du Grand Évreux Agglomération.

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35

Grand Evreux Agglomération : 02.32.31.82.60 / 82.62